

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Ariel Genest-Boileau comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72901

Gouvernement du Québec

### **Décret 720-2020, 8 juillet 2020**

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Lizotte comme sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Lizotte, sous-ministre adjointe, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administratrice d'État I, au traitement annuel de 217 033 \$ à compter du 20 juillet 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marie-Josée Lizotte comme sous-ministre du niveau 3.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72902

Gouvernement du Québec

### **Décret 721-2020, 8 juillet 2020**

CONCERNANT la nomination de madame Juliette Champagne comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Juliette Champagne, sous-ministre adjointe, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Juliette Champagne comme sous-ministre associée du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72903

Gouvernement du Québec

### **Décret 722-2020, 8 juillet 2020**

CONCERNANT la nomination de monsieur Vincent Lehouillier comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Vincent Lehouillier, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, au même classement et au traitement annuel de 207 168 \$ à compter du 13 juillet 2020 et que ce traitement soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2;